



## Mise en recouvrement et blocage carte bancaire durant le weekend

Par **jeanchristophe**, le **01/03/2016** à **08:51**

Bonjour,

Nous sommes clients d'une banque avec 3 comptes :

- un compte joint (salaires, charges et paiements divers)
- un compte au de mon épouse uniquement
- un compte a mon nom uniquement qui a été ouvert à la demande de la banque et que j'utilise exclusivement pour le paiement de mes frais de déplacements en attendant les remboursements par mon employeur. Vu le délai des remboursements (plus de 1 mois en général), cela évite de mettre en défaut le compte joint.

A l'ouverture de ce compte dédié aux frais prof, j'ai demandé Responsable de l'agence la possibilité d'avoir un découvert autorisé...qu'il a refusé (oralement après 2 mois d'attente de sa réponse).

Bref, au bout de 2 mois, ce compte s'est trouvé a découvert de 2000 euros (le remboursement de mes frais prof doit arriver dans 15 jours).

Je précise que l'ensemble de nos autres comptes sont créditeurs.

Donc, le dernier weekend, nous nous sommes rendus compte que toutes nos cartes avaient été bloquées (compte joint et nos deux comptes personnel)...impossible d'effectuer un retrait, un achat et même un virement entre nos compte via le site internet de la banque...

Lundi matin, j'ai pris contact avec la banque qui m'a dit n'être plus en possession de mes comptes et que je devais prendre contact avec le service recouvrement de la banque. Je prends donc contact avec ce service qui me dit de renflouer ce compte avec l'argent qu'il y a sur notre compte joint..sans cela tout restera bloqué !!!!

N'ayant pas le choix, j'accepte cette situation tout en sachant que cela mettra notre compte joint en difficulté pendant 15 jours (en attendant le remboursement de mes frais prof). A savoir aussi que j'étais en déplacement le lundi, un train à prendre et donc en mode panique de peur de louper mes rdv.

Dans la matinée, je contact l'agence bancaire afin de savoir si nos cartes avaient été débloquées...et là, on m'annonce que le conseiller ne travail pas le lundi et lui seul peut le faire...je demande alors à parler au responsable de l'agence...il n'a pas le temps !!!et nos cartes sont toujours bloquées....

En fin de journée, j'arrive a avoir le responsable de l'agence qui me donne un cours de gestion par téléphone...me donne pleins de conseils pour attaquer mon employeur afin qu'il me rembourse plutôt...mais ne débloque pas nos cartes...Je suis obligé de le menacer de porter plainte pour abus de pouvoir pour qu'il le fasse en direct

Mais il a omis de me dire qu'il mettait nos cartes en débit immédiat alors que le contrat de nos cartes doivent être en débit différé...(je m'en suis rendu compte ce matin).

Compte de l'ironie,...je viens de recevoir un courrier de la banque me signifiant le passage de nos cartes en débit immédiat pour cause de découvert sur le compte lié aux frais prof avec un numéro de tel a contacter pour trouver un arrangement !!! (courrier daté du 26 février mais arrivé 29 février...)

Mes questions :

- Une banque a-t-elle le droit de mettre en recouvrement ses clients sans en discuter avant ? (j'ai vraiment eu l'impression d'être pris en otage )

- une banque a t-elle le droit de bloquer l'ensemble des moyens de paiement alors que tous ne sont pas concernés par un découvert ?

(par exemple le compte perso de mon épouse qui est largement créditeur...)

- Une banque a t-elle le droit de modifier, sans préavis, les moyens de paiements ?

Bien sur, face a cette situation, nous allons changer de banque...mais j'aimerais, avant savoir si tout cela est bien légal.

Merci pour vos retours

Jean-Christophe

Par **kaly02**, le **05/04/2016** à **21:34**

Bonjour,

Je me retrouve dans une situation semblable, j'ai deux enfants en bas âge tous les mois j'ai un virement de la caf qui arrive entre le 4 et le 5 de chaque mois j'ai eu un découvert non autorisé de -58.64 euros découvert qui a commencé entre le 8 et le 10 il me semblait qu'il j'ai reçu une lettre de mise en demeure qui dit que je dois rétablir la situation avant le 13/04/2016 , chose qui est faite. je contacte mon conseiller directeur de la banque il me dit que je n'ai plus le seul moyen de paiement que j'avais et que si je veux des sous il me faut aller en agence sauf que vivant dans les DOM je dois demander l'autorisation à mon banquier pour quelque soit le retrait d'argent dans une agence dans cette île. Je ne suis pas sûre qu'il ai le droit de faire ça j'aimerais avoir une réponse de votre part.